

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION
92	91	68

PRESENTS 59
POUVOIRS Suppléants 4
POUVOIRS Titulaires 5
ABSENTS 23

Vote Pour : 58
Vote Contre : 0
Abstention : 10

Date de la Convocation
19 NOVEMBRE 2024
Date d’Affichage
19 NOVEMBRE 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jacques BROS, Robert CINQ, Laurence CRANSAC VELLARINO Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Christian SERIN, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE,

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Monique CORBIERE-FAUVEL, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Marie-Paule SOLOFRIZZO SENAT, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°197_2024

ACTES : 5.6.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 04- Modification du tableau des indemnités de fonction des conseillers titulaires d’une délégation de fonction

Exposé des motifs

Suite au remaniement des délégations de fonction des élus, il convient de modifier le tableau individuel des indemnités de fonction.

Ces modifications se font sans modifier l'enveloppe indemnitaire globale votée par délibération du 13 août 2020 mise à jour au vu de l'évolution de la valeur du point d'indice.

Le tableau individuel afférent est compris dans la présente délibération.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-12 et suivants, L5215-16, L5216-4 et R5216-1,

Vu la note d'information NOR : COTB2005924C du 20 mai 2020,

Vu la délibération du conseil de Communauté n°163-2020 du 13 août 2020 concernant les indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des conseillers membres du Bureau titulaires d'une délégation de fonction,

Vu les délibérations du Conseil de Communauté du 14 septembre 2020, du 19 octobre 2020, du 14 décembre 2020, du 20 septembre 2021, du 21 mars 2022 et du 24 octobre 2022 modifiant le tableau des indemnités de fonction des conseillers titulaires d'une délégation de fonction,

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale fixée par la délibération du 13 août 2020 susvisée, mise à jour au vu de l'évolution de la valeur du point d'indice,

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le Président a délégué une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité comprise dans l'enveloppe indemnitaire globale actualisée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (Abstention de Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Isabelle FOUROUX-CADENE, Marie-Claire MATE, Maryline LHERM, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Didier SALANDIN, Christian SERIN) :

- **décide de modifier** le tableau individuel tel que ci-dessous,

Nom – Prénom	Taux / IB terminal de la fonction publique	Montant brut mensuel au vu de la valeur du point d'indice en vigueur à la date de la délibération
SALVADOR Paul	98,98	4068,59
SOUQUET Martine	38,56	1585,02
BELOU Florence	38,56	1585,02
GERAUD Nicolas	38,56	1585,02
LHERM Maryline	38,56	1585,02
BOULVRAIS Paul	38,56	1585,02
DAMEZ Olivier	38,56	1585,02
GOURMANEL Christophe	44	1808,63
ASSIE Alain	15,42	633,84
TRANIER Pierre	38,56	1585,02
BAULES Jean-François	44	1808,63
MONTSARRAT Francis	19	781
BONNET Michel	15,42	633,84
MIRAMOND Bernard	15,42	633,84
AZNAR Blaise	15,42	633,84
RUFFEL Francis	15,42	633,84
CRANSAC-VELLARINO Laurence	15,42	633,84
PUIBASSET Pascale	15,42	633,84
LAVIT Michelle	15,42	633,84
TURLAN Gilles	15,42	633,84
JONGBLOET François	19	781
MALGOUYRES Michel	15,42	633,84
VERGNES François	15,42	633,84

BAH Thierno	0	0
LONQUEU Christian	19	781
BLESS Mathieu	19	781
VILLENEUVE Claire	19	781
CORBIERE-FAUVEL Monique	15,42	633,84
GLADE Alain	10,28	422,56

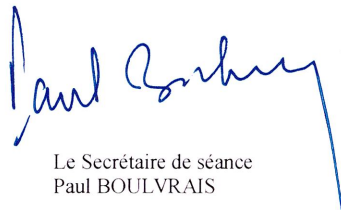
- **décide de verser** au vu de leurs fonctions, aux élus nommément désignés une indemnité fixée en application du taux fixé pour chacun d'eux dans le tableau ci-dessus,
- **décide** que les montants bruts mensuels mentionnés ci-dessus seront mis à jour le cas échéant au vu de l'évolution de la valeur du point d'indice,
- **autorise** le Président à signer tout document y afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le

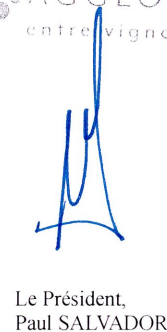
- publication - mise en ligne
Le **04 DEC. 2024**

et/ou notification
Le **04 DEC. 2024**

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS




Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le 04/12/2024



ID : 081-200066124-20241125-197_2024-DE